

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 758****18 juillet 2003****SOMMAIRE**

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36339</b> | <b>Fornari Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                 | <b>36365</b> |
| <b>Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36339</b> | <b>Gemeisgaart, S.à r.l., Greisch . . . . .</b>                               | <b>36373</b> |
| <b>Agence de l'Energie S.A., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36338</b> | <b>Gene 6, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                                 | <b>36378</b> |
| <b>Agence de l'Energie S.A., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36338</b> | <b>GFG Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                      | <b>36378</b> |
| <b>Alincor S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36366</b> | <b>Grosvenor International S.A., Luxembourg . . . . .</b>                     | <b>36380</b> |
| <b>Archimede S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36359</b> | <b>Harbour Trust and Management S.A., Mamer . . . . .</b>                     | <b>36377</b> |
| <b>Asia Multiplex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36352</b> | <b>Intest Diagnostic Technologies Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b> | <b>36362</b> |
| <b>Avireina S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                   | <b>36352</b> | <b>J &amp; Co Services, S.à r.l., Harlange . . . . .</b>                      | <b>36345</b> |
| <b>Azad S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                       | <b>36367</b> | <b>J &amp; Co Services, S.à r.l., Harlange . . . . .</b>                      | <b>36346</b> |
| <b>B.G.I. S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36378</b> | <b>Kellerhoff S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36338</b> |
| <b>B.G.I. S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                     | <b>36378</b> | <b>Kerdos S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                      | <b>36379</b> |
| <b>Brasserie La Cheminée, S.à r.l., Dudelange . . . . .</b>                  | <b>36377</b> | <b>Landsmith Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                         | <b>36361</b> |
| <b>CB Richard Ellis Investors, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>            | <b>36346</b> | <b>Mercurey Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                          | <b>36366</b> |
| <b>Cofinsa S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                    | <b>36377</b> | <b>Mignon S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                      | <b>36351</b> |
| <b>Compagnie Financière Immobilière Hôtelière S.A., Luxembourg . . . . .</b> | <b>36374</b> | <b>Papiers Cartons Oscar Bruyer, S.à r.l., Harlange . . . . .</b>             | <b>36357</b> |
| <b>CSD S.A., Windhof . . . . .</b>   | <b>36379</b> | <b>Papiers Cartons Oscar Bruyer, S.à r.l., Harlange . . . . .</b>             | <b>36358</b> |
| <b>Demeter Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>                         | <b>36384</b> | <b>Perfect Holding S.A., Mamer . . . . .</b>                                  | <b>36379</b> |
| <b>DS Smith (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                 | <b>36337</b> | <b>Pynca S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                       | <b>36384</b> |
| <b>E.I.C. International S.A., Hagen . . . . .</b>                            | <b>36372</b> | <b>Pynca S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                       | <b>36384</b> |
| <b>Eastfinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                        | <b>36383</b> | <b>R&amp;R Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>                       | <b>36358</b> |
| <b>European Overseas Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>              | <b>36339</b> | <b>Sammy Gold S.A., Pétange . . . . .</b>                                     | <b>36375</b> |
| <b>F. Van Lanschot Corporate Services S.A., Mamer . . . . .</b>              | <b>36351</b> | <b>Société de Participation Chamby S.A., Luxembourg . . . . .</b>             | <b>36359</b> |
| <b>F. Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Mamer . . . . .</b>      | <b>36383</b> | <b>Technoblu Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                           | <b>36359</b> |
| <b>Ferrero International S.A., Senningerberg . . . . .</b>                   | <b>36343</b> | <b>TRW Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>36340</b> |
| <b>Ferrero International S.A., Senningerberg . . . . .</b>                   | <b>36345</b> | <b>Trust Invest S.A., Pétange . . . . .</b>                                   | <b>36360</b> |

**DS SMITH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 93.199.

Le bilan au 29 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(036553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**AGENCE DE L'ENERGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 37.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

AGENCE DE L'ENERGIE

Société Anonyme

Signatures

(036754.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**AGENCE DE L'ENERGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 37.462.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2003 à Luxembourg*

*Nomination au conseil d'administration*

Sur proposition de l'Etat Grand-Ducal, Monsieur Jean Biver sera remplacé par Monsieur Henri Haine, conseiller de direction, demeurant à Rumelange, 23, rue du Cimetière, pour un mandat d'une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2009 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

AGENCE DE L'ENERGIE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036760.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**KELLERHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 83.994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 26 mars 2003, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire est venu à échéance en date du mercredi 3 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'administrateur lors de la présente assemblée et décide de nommer, pour un terme d'un (1) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

*Le conseil d'administration*

M. La Rocca / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036511.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABSOLUTE VENTURES S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

(035631.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.345.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée au Conseil de Surveillance et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance de TRUSTAUDIT S.A., BEARDSLEY LLC et FINTEL LTD sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Suite aux décisions prises par l'actionnaire commandité et conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, l'assemblée générale donne son accord et approuve la nomination par le Conseil de Surveillance aux fonctions de commissaire aux comptes la société AACO, Réviseur d'Entreprises, représentée par Monsieur Stéphane Weyders, dont le siège social est situé 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Raymond Henschen, Réviseur d'Entreprises.

Le mandat de la société AACO, Réviseur d'Entreprises, aux fonctions de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2004.

Extrait sincère et conforme

ABSOLUTE VENTURES S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

(035639.3/1022/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**EUROPEAN OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 64.954.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 644 du 11 septembre 1998.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2003 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateur, pour une période de cinq ans:
- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Luxembourg.
- M. Jean Faber est désigné Président de la société;
- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à L-Luxembourg.
- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

- au poste de commissaire aux comptes, pour une période de cinq ans:
- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

*Pour la société EUROPEAN OVERSEAS INVESTMENTS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04310. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035854.3/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

---

**TRW EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.181.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRW EUROPE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs                          | Nombre<br>d'actions | Montant souscrit<br>et libéré en EUR |
|--|---------------------|--------------------------------------|
| 1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée ..... | 308                 | 30.800                               |
| 2. M. John Seil, prénommé .....        | 1                   | 100                                  |
| 3. M. Luc Hansen, prénommé .....       | 1                   | 100                                  |
| Totaux.....                            | 310                 | 31.000                               |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, J. Seil, L. Hansen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2003, vol. 424, fol. 80, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(036752.3/242/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FERRERO LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of FERRERO INTERNATIONAL S.A., R.C. Number B 60.814, with its registered office at Senningerberg, organized as a société anonyme, originally under the denomination of FERRERO LUXEMBOURG S.A., pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated September 22, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 705 of December 17, 1997.

The Articles of Incorporation of said company were amended several times and lastly by a deed of the same notary dated December 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 81 of January 28, 2003.

The meeting begins at nine-thirty a.m., Mr Marco Pescarolo, «finance manager», with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Salvatore Tosiani, «assistant manager», with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

The meeting elects as scrutineer Mr Massimiliano Paoleschi, «corporate tax and insurance manager», with professional address at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

The Chairman then states that:

I.- The totality of Shareholders is present or represented, as it appears from the admission tickets, which, after having been signed *in varietur* by the attending or represented Shareholders, the officers of the Meeting and the notary shall remain attached to the present deed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Article 9 of the Articles of Association in order to set the beginning of the accounting year to September 1 so that it will end on August 31, and exceptionally the first closing for the annual accounts will be reduced to 8 month, i.e. from January 1 to August 31;

2. Amendment of the first paragraph of article 10 of the Articles of Association so as to set the date of the annual general meeting to the last Thursday in the month of February at 10.00 a.m.;

3. Sundry items.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to amend article 9 of the articles of association in order to give it the following wording:

«The company's fiscal year begins on the first of September and ends on the thirty-first of August of the following year.»

This decision is applicable from the 1st of September 2003. Following the amendment of the financial year, the present financial year is reduced to 8 month, being from January 1st to August 31 2003.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend article ten of the articles of association in order to give it the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday in the month of February at 10 a.m. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following day.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine fifty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FERRERO INTERNATIONAL S.A, R.C. B Numéro 60.814, avec siège social à Senningerberg, constituée originairement sous la dénomination de FERRERO LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 705 du 17 décembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 81 du 28 janvier 2003.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Marco Pescarolo, «finance manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimiliano Paoleschi, «corporate tax and insurance manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la totalité des Actionnaires est présente ou représentée, comme il apparaît des tickets d'admission, lesquels, après avoir été signés ne varietur par les Actionnaires présents ou représentés, par les membres du bureau et le notaire, resteront attachés au présent acte.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9 des statuts afin de fixer le début de l'exercice social au 1<sup>er</sup> septembre pour finir le 31 août, et exceptionnellement, la première clôture des comptes annuels est réduite à 8 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003.

2. Modification de l'article 10 des statuts afin de fixer en conséquence la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au dernier jeudi du mois de février à 10.00 heures.

3. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«L'exercice social commence le premier septembre pour se terminer le trente et un août de l'année suivante.»

Cette décision est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003. Suite à la modification de l'exercice social, l'exercice en cours est réduit à 8 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de février à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à neuf heures cinquante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Pescarolo, S. Tosiani, M. Paoleschi, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, vol. 139S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035233.3/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FERRERO LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 756 du 25 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035235.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**J & CO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 5.709.

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence Capellen.

A comparu:

Madame Véronique Baraton, épouse de Monsieur Dominique Mehly, clerc de notaire, demeurant à Garnich, Agissant en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Patrick Vanden Berghe, expert-comptable, né le 28 décembre 1955 à Coutrai (Belgique), demeurant à L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

La comparante a démontré au notaire, au moyen d'une cession de parts sous seing privé, que son mandant est le seul associé de la société à responsabilité limitée J & CO SERVICES, S.à r.l., avec siège à L-8705 Useldange, 8705, rue de la Gare,

constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juin 2000, inscrite au registre de commerce à Diekirch sous le numéro B 5.709,

et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale actée par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 2001.

Ceci exposé, la comparante s'est constituée au nom de son mandant en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Souscription des parts*

En vertu de la cession de parts prémentionnée, le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts sera modifié comme suit:

«Toutes ces parts ont été intégralement libérées et souscrites par Monsieur Patrick Van Den Berghe, expert-comptable, demeurant à L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.»

*Transfert de siège*

Le siège de la société est transféré à L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Harlange.»

*Gérance*

Décharge est accordée de son mandat de gérante administrative à Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.

Désormais, la gérance sera assurée par un gérant unique Monsieur Patrick Vanden Berghe, l'associé unique, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

*Objet social*

L'objet de la société est modifié et l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet: la révision comptable, l'expertise comptable privée et judiciaire, le conseil fiscal, l'organisation administrative et le contrôle de la comptabilité des entreprises, l'organisation et la tenue de la comptabilité de tiers, la représentation d'un associé dans son droit de contrôle individuel, le contrôle de la fiabilité des informations contenues dans les rapports établis par les conseils d'administration, la rédaction de rapports légaux, l'exercice des autres activités liées à la profession d'expert comptable.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 mai 2003, vol. 427, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 juin 2003.

C. Mines.

(901602.4/225/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

**J & CO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 5.709.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 mai 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 juin 2003.

Signature.

(901603.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

**CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.168.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Mrs M.C. van der Sluijs-Plantz and Mr J.J. Schellingerhout, both residing at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, and both acting as Attorneys-in-Fact of TMF MANAGEMENT B.V., Managing Director of RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., Managing Director of CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V.,

here represented by Camille Bourke, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on June 11, 2003.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of Profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and four hundred euros.

#### *General Meeting of Partners*

The sole member representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following person is appointed manager of the Company:

Thibault de Valence de Minardière, President of RICHARD ELLIS INVESTORS FRANCE, born on 18 February 1967 at Offenbourg, Germany, residing at 56/58, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France.

The manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., une société dûment constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par M.C. van der Sluijs-Plantz et J.J. Schellingerhout, chacun résidant à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, et agissant en tant que mandataires de fait de TMF MANAGEMENT B.V., administrateur délégué de RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., administrateur délégué de CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V.,

ici représenté par Camille Bourke, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 11 juin 2003.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent vingt cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Est nommé comme gérant de la Société: Thibault de Valence de Minardière, Président de RICHARD ELLIS INVESTORS FRANCE, né le 18 février 1967 à Offenbourg, Allemagne, demeurant à 56/58, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France.

Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bourke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 140S, fol. 3, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(036737.3/211/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.990.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 avril 2003 que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.
- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: Mr. H. Faber, Mr. J. van Crugten, Mr. P. Hermse et Mme C. Peuteman, jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Faber / C. Peuteman.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00004. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(036072.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**MIGNON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Perte de l'exercice ..... | - 10.586,66 EUR |
| Report à nouveau .....    | - 10.586,66 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036532.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**ASIA MULTIPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.717.

*Déclaration*

Par suite d'une cession de parts sociales opérée par un instrument of transfer en date du 17 avril 2003, les associés de la Société constatent la cession de parts suivante:

En date du 17 avril 2003, INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 20, Old Broad Street, London, EC 2 N 1DP, a cédé 684 (six cent quatre vingt quatre) parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à CITICORP INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION, ayant son siège social à New Castle Corporate Commons, One Penn's Way, New Castle, Delaware 19720, USA.

Suite à cette modification, les associés déclarent que le capital social de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) est représenté par seize mille (16.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties de la manière suivante depuis le 17 avril 2003.

| Dénomination des associés                        | Parts sociales détenues |
|--|-------------------------|
| CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P.....           | 6.175                   |
| ASIA INVESTORS LLC. ....                         | 3.087                   |
| 3 I GROUP PLC .....                              | 4.562                   |
| INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED .....   | 1.492                   |
| CITICORP INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION ..... | 684                     |
| Total .....                                      | 16.000                  |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00955. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035823.3/1035/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**AVIREINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 94.184.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth of June.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- Mr Serge Paritzky, business man, residing in Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).
- 2.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be AVIREINA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.



The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at seventy thousand Euros (EUR 70,000.-), represented by seven hundred (700) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares shall be registered.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to two hundred thousand Euros (200,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title 2: Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title 3: General Meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of June at 03.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

#### **Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5: General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2003

2.- The first annual general meeting will be held in 2004

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

|   |            |
|---|------------|
| 1.- Mr Serge Paritzky, prenamed .....   | 699 shares |
| 2.- Mr Antoine Hientgen, prenamed ..... | 1 share    |
| Total .....                             | 700 shares |

The party sub 1) is designated founder; the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

The shares have all been fully paid up in cash so that seventy thousand Euros (70,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

b.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

c.- Mrs Danielle Schroeder, company manager, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Paritzky, homme d'affaires, demeurant à Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).

2.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de AVIREINA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante dix mille Euros (70,000.- EUR), représenté par sept cents (700) actions de cent Euros (100.- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à deux cent mille Euros (200,000.- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

|   |             |
|---|-------------|
| 1.- Monsieur Serge Paritzky, prénommé .....   | 699 actions |
| 2.- Monsieur Antoine Hientgen, prénommé ..... | 1 action    |
| Total .....                                   | 700 actions |

Le comparant sub 1 est désigné fondateur, le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille Euros (70,000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille Euros (3,000.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

b) Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

c) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Est nommée commissaire:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Paritzky, A. Hiengen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2003, vol. 424, fol. 76, case 3. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(036764.3/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**PAPIERS CARTONS OSCAR BRUYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 5.478.

L'an deux mille trois, le vingt-trois.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique Baraton, épouse de Monsieur Dominique Mehly, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Olivier Bruyer, commerçant, né à Etterbeek (B) le 23 mars 1956, demeurant à B-1340 Ottignies, 46A, avenue Van de Walle, et

Monsieur Pierre Bruyer, employé, né le 3 septembre 1966 à Uccle (B), demeurant à B-6200 Châtelet, 121/2, avenue Circulaire,

en vertu de procurations sous seing privé ci-annexées.

La comparante a démontré au notaire au moyen de l'acte de constitution que ses mandants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PAPIERS CARTONS OSCAR BRUYER, S.à r.l., avec siège à L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare,

constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 1999, inscrite au registre de commerce à Diekirch sous le numéro B 5.478,

et dont les associés déclarent que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ceci exposé, la comparante s'est constituée au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Transfert de siège*

Le siège de la société est transféré à L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Harlange.»

*Capital*

Le capital de la société est converti de LUF 500.000,- en € 12.394,68 par conversion stricte, puis augmenté de € 105,32 pour être porté à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

En suite de cette résolution, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

|   |            |
|---|------------|
| - Monsieur Olivier Bruyer, commerçant, né à Etterbeek (B) le 23 mars 1956, demeurant à B-1340 Ottignies, 46A, avenue Van de Walle ..... | 250 parts  |
| - Monsieur Pierre Bruyer, employé, né le 3 septembre 1966 à Uccle (B), demeurant à B-6200 Châtelet, 121/2, avenue Circulaire.....       | 250 parts  |
| Total:.....   | 500 parts» |

*Pouvoirs de signature*

Les mandats des gérants administratif et technique sont confirmés.

La société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'au montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-). Pour toute opération dépassant le montant de € 1.250,-, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 mai 2003, vol. 427, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

C. Mines.

(901604.4/225/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

**PAPIERS CARTONS OSCAR BRUYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 5.478.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 mai 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Signature.

(901605.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2003.

**R&R SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 94.110.

Société mère: R&R SERVICES LIMITED.

Siège social: Stockport, Grande-Bretagne.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg ce 4 juillet 2003, où toutes les parts de la société étaient représentées, il a été décidé de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette succursale portera la même dénomination que la maison mère, à savoir: R&R SERVICES et prendra la forme d'une S.à r.l. Le siège de cette succursale sera situé 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Monsieur Rodà Carmelo résidant rue du Château, 25 à B-4280 Hannut en sera le gérant et aura tout pouvoir pour engager la société.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2003.

C. Rodà

*Actionnaire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01646. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(036007.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**SOCIETE DE PARTICIPATION CHAMBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.841.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 230 du 3 juin 1991;
- Statuts modifiés pour la dernière fois par le même notaire, en date du 21 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 411 du 24 août 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la SOCIETE DE PARTICIPATION CHAMBY S.A. en date du 19 mai 2003 que Monsieur Rodolfo Zürcher, conseiller économique, demeurant à CH-Lugano, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mai 2003 que Madame Rossella Bruschetti, femme d'affaires, demeurant à CH-Massagno, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Rodolfo Zürcher.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04349. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035852.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**ARCHIMEDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 26.802.

Constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 17 du 19 janvier 1988.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 82 du 19 février 1993.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société ARCHIMEDE S.A. qui s'est tenue à L-1371 Luxembourg, 223 Val Sainte-Croix, en date du 16 avril 2003, il a été décidé à l'unanimité des voix de:

Renouveler les mandats suivants pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Luxembourg, Président et administrateur-délégué;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administratrice;
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Luxembourg, administratrice;
- REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

*Pour la société ARCHIMEDE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02073. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035853.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**TECHNOBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.187.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNOBLUE HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05875. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036091.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**TRUST INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 94.048.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin;

2) PRIMECITE INVEST S.A. HOLDING, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 32.079, avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal Wagner avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRUST INVEST S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion, l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger, la promotion immobilière et la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en mille actions de trente et un (31,-) euros chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| 1) PRIMECITE INVEST S.A. .... | 999 actions   |
| 2) Pascal Wagner .....        | 1 action      |
| <hr/>                         |               |
| Total: mille actions .....    | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constitué représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.



**Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents (2.500,- euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin;

b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née le 20 novembre 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin;

c) Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, né le 2 janvier 1944 à Ettelbrück, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de commerce, B 47.269, ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 77, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pétange, le 24 juin 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(035219.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**LANDSMITH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 32.441.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2003*

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Robert Elvinger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux Comptes*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

2. Transfert du siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04897. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(036620.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**INTEST DIAGNOSTIC TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 94.182.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- Alexei Aguibalov, merchant, residing in 123001 Moscow, Trechprydney Per. 9.
- 2.- Gleb Andreev, merchant, residing in 141170 Moscow, Akademika Piluginastr.
- 3.- Evgeny Kosenkov, merchant, residing in 131280 Moscow, 11/1 Novij Arbat.
- 4.- Andrei Botikov, merchant, residing in 163001 Moscow, 100/45 Prospekt mira.
- 5.- Alexei Issatschenko, merchant, residing in 124201 Moscow, 12/24 Groholskij pereulok.
- 6.- Alexander Yushin, merchant, residing in 171170 Moscow, 18/36 Tuerskaya.

The persons appearing are all represented by Wolfram Voegele, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the beneficiaries will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities declare that they hereby constitute a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law and the following Articles:

**Title I. - Name, Office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** The name of the Company is INTEST DIAGNOSTIC TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2.** The Company shall have its headoffice in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers. Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the headoffice or communications with abroad, the headoffice may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 3.** The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

**Title II. - Capital, Contribution, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (25.- EUR) each and subscribed as follows:

|   |            |
|---|------------|
| 1.- Alexei Aguibalov, merchant, residing in 123001 Moscow, Trechprydney Per. 9          | 125 shares |
| 2.- Gleb Andreev, merchant, residing in 141170 Moscow, Akademika Piluginastr.           | 85 shares  |
| 3.- Evgeny Kosenkov, merchant, residing in 131280 Moscow, 11/1 Novij Arbat.             | 85 shares  |
| 4.- Andrei Botikov, merchant, residing in 163001 Moscow, 100/45 Prospekt mira.          | 85 shares  |
| 5.- Alexei Issatschenko, merchant, residing in 124201 Moscow, 12/24 Groholskij pereulok | 60 shares  |
| 6.- Alexander Yushin, merchant, residing in 171170 Moscow, 18/36 Tuerskaya              | 60 shares  |
| Total:  | 500 shares |

The undersigned declare and recognize that each share is fully paid so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) is available to the Company as was certified by the undersigned notary.

**Art. 6.** The shares are transferable as provided by law.

**Art. 7.** The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

**Art. 8.** The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

**Title III. - Management and Supervision**

**Art. 9.** The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

Each manager is entitled to perform all acts of administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. Each manager may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of a manager who shall not have to justify his powers or authorizations.

When a corporate entity is the manager, the Company will be bound by the signature of the person entitled to bind such corporate entity.

If all managers or the manager are absent or prevented from acting, the shareholders are temporarily in charge of the management and represent the Company in all legal or other acts.

In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. It shall be represented by the shareholders if there is only one manager or if there is a conflict of interest between the company and all managers.

**Art. 10.** The shareholders may appoint one or several statutory auditors in charge of supervision of the affairs of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings**

**Art. 11.** The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

#### **Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves**

**Art. 12.** The corporate year corresponds to the calendar year. The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31st of December 2003.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

**Art. 13.** Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

#### **Title VI. - Winding up and Liquidation**

**Art. 14.** In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

**Art. 15.** The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

##### *Decision of the shareholders*

1) The following is appointed manager for an unlimited duration:

Alexei Aguibalov, merchant, residing in 123001 Moscow, Trechprydney Per. 9.

2) The registered office will be in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alexei Aguibalov, commerçant, demeurant à 123001 Moscow, Trechprydney Per. 9.

2.- Monsieur Gleb Andreev, commerçant, demeurant à 141170 Moscow, Akademika Piluginastr.

3.- Monsieur Evgeny Kosenkov, commerçant, demeurant à 131280 Moscow, 11/1 Novij Arbat.

4.- Monsieur Andrei Botikov, commerçant, demeurant à 163001 Moscow, 100/45, Prospekt mira.

5.- Monsieur Alexei Issatschenko, commerçant, demeurant à 124201 Moscow, Groholskij pereulok,

6.- Monsieur Alexander Yushin, commerçant, demeurant à 171170 Moscow, 18/36 Tuerskaya.

Les comparants sont tous représentés par Monsieur Wolfram Voegelé, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les mandataires, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de la société est INTEST DIAGNOSTIC TECHNOLOGIES HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune qui sont souscrites comme suit:

|  |           |
|--|-----------|
| 1.- Monsieur Alexei Aguibalov, commerçant, demeurant à 123001 Moscow, Trechpnydy Per. 9. . . . .   | 125 parts |
| 2.- Monsieur Gleb Andreev, commerçant, demeurant à 141170 Moscow, Akademika Piluginastr. . . . .   | 85 parts  |
| 3.- Evgeny Kosenkov, commerçant, demeurant à 131280 Moscow, 11/1 Novij Arbat . . . . .             | 85 parts  |
| 4.- Andrei Botikov, commerçant, demeurant à 163001 Moscow, 100/45 Prospekt mira . . . . .          | 85 parts  |
| 5.- Alexei Issatschenko, commerçant, demeurant à 124201 Moscow, 12/24 Groholskij pereulok. . . . . | 60 parts  |
| 6.- Alexander Yushin, commerçant, demeurant à 171170 Moscow, 18/36 Tuerskaya . . . . .             | 60 parts  |
| Total: . . . . .   | 500 parts |

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 6.** Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

### **Titre III. - Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

**Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales.**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

**Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfiques, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

**Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

*Décision des associés*

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexei Aguibalov, commerçant, demeurant à 123001 Moscow, Trechprydney Per. 9.

2) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Voegele, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 77, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

*H. Hellinckx.*

(036758.3/242/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.944.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Madame Ries-Bonani et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. INDEPENDANT, S.à r.l. est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

FORNARI LUX S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05888. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036093.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**MERCUREY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.937.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 556 du 9 octobre 1997;
- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1215 du 21 décembre 2001.

Il résulte d'une lettre adressée à la société MERCUREY FINANCE S.A. en date du 19 mai 2003 que Monsieur Carlo Bura, conseiller économique, demeurant à CH-Bedano, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mai 2003 que Madame Rossella Bruschetti, femme d'affaires, demeurant à CH-Massagno, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Bura.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.  
Luxembourg, le 19 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04354. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035857.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**ALINCOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 29.481.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société dénommée ALTECH MANAGEMENT LTD - BVI INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY, ayant son siège social, Suite 6, Mill mall, Wickhams Cay, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au registre IBCs des Iles Vierges Britanniques Tortola, sous le Numéro 292660 en date du 27 août 1998,

ici représentée par:

Monsieur Paul Pattison, comptable, demeurant à L-9454 Fohren, 12, rue Faeschent, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 22 mai 2003.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme holding ALINCOR S.A., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume, a été constituée originellement sous la dénomination de MATERIAL HOLDING S.A. par acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 67 du 17 mars 1989, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 29.481.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 818 du 4 novembre 1999.

- Que le capital social de ladite société est fixé à six cent quarante-cinq mille euros (EUR 645.000,-) représenté par douze mille neuf cents (12.900) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit.

- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et règlera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans par la société ITHC HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.

- Que les actions au porteur ont été annulées en présence du notaire instrumentaire.  
Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Pattison, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2003, vol. 888, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2003.

B. Moutrier.

(035651.3/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

### **AZAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.180.

#### STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., having its principal office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Danielle Schroeder, company director, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- SOFINEX S.A., having its principal office in Luxembourg, here represented by Mrs Danielle Schroeder, company director, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

#### **Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be AZAD S.A. Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

### **Title 2: Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

### **Title 3: General Meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the second Thursday of June at 04.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

### **Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Title 5: General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2003.

2.- The first annual general meeting will be held in 2004.



*Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

|  |            |
|--|------------|
| 1.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., prenamed ..... | 309 shares |
| 2.- SOFINEX S.A., prenamed .....             | 1 share    |
| Total .....                                  | 310 shares |

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand and five hundred Euros (2,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr Patrick K. Oesch, lawyer, residing in CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.

b.- Mr Kurt Oesch, company director, residing in CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.

c.- Mrs. Silvia Wirz, company director, residing in CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

7) The meeting decides to ratify the decisions taken by the board of directors on June 13, 2003.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in , on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques  
ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- SOFINEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg  
ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de AZAD S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de

ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le second jeudi du mois de juin, à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions Transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

|   |             |
|---|-------------|
| 1.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., prédésignée . . . . . | 309 actions |
| 2.- SOFINEX S.A., prédésignée . . . . .             | 1 action    |
| Total . . . . .                                     | 310 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Patrick K. Oesch, avocat, demeurant à CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.
- b) Monsieur Kurt Oesch, directeur de sociétés, demeurant à CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.
- c) Madame Silvia Wirz, directeur de sociétés, demeurant à CH-8001 Zürich, 3, Limmatquai.

- 4) Est nommée commissaire:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

- 7) L'assemblée décide de ratifier les décisions prises par le conseil d'administration en date du 13 juin 1003.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 77, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(036749.3/242/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

### **E.I.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8366 Hagen, 21, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 89.022.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme E.I.C. INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-8366 Hagen, 21, rue de Steinfort, (R.C. B n° 89.022), constituée suivant acte notarié du 21 août 2002, publié au Mémorial C n° 1565 du 30 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Biver, administrateur de sociétés, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gisèle Heyden, administrateur de sociétés, demeurant à B-Athus.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social.
2. Co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué.
3. Modifications statutaires.
4. Distribution des actions au porteur.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger l'exploitation d'une agence commerciale. Elle a également pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide qu'à partir de ce jour, la signature ou la co-signature de l'administrateur-délégué Jean-Marc Biver est obligatoire sur tous les documents engageant la société.

En conséquence l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** La société se trouve valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de distribuer à chaque actionnaire les actions au porteur lui revenant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Biver, J. Quintus-Claude, G. Heyden, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 24 juin 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(035359.3/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

### **GEMEISGAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8363 Greisch, 11, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.212.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Claude Soisson, maraîcher, né le 25 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8363 Greisch, 11, rue d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GEMEISGAART, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Greisch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise ayant pour activité l'horticulture-maraîchère, ainsi que le commerce de matériel et d'articles agricoles, horticoles et viticoles, ainsi que la vente de ce matériel et de ces articles aux foires et marchés.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Claude Soisson, maraîcher, né le 25 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8363 Greisch, 11, rue d'Arlon, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8363 Greisch, 11, rue d'Arlon.
- Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Claude Soisson, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Soisson, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 12, case 1. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 juillet 2003.

T. Metzler.

(037049.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE IMMOBILIERE HOTELIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 38.862.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 27 septembre 2002 que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 11 mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange;
- Monsieur Daniel Ponal, demeurant à F-Le Bugue, route de la Gare, Le Portail Rouge;
- Madame Anne Hodgkinson, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

L'assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, le commissaire suivant:

- La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que commissaire.

Les mandats ainsi conférés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

*Le conseil d'administration*

J.-P. Legoux / D. Ponal

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06589. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036510.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**SAMMY GOLD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.211.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Gérald Poncé, employé privé, demeurant à F-Saulnes, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 1<sup>er</sup> avril 2003, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. YALTHA HOLDING S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Gérald Poncé, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 1<sup>er</sup> avril 2003, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SAMMY GOLD S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Pétange.

**Art.3.** La société a pour objet le commerce d'articles de bijouterie et d'horlogerie, ainsi que toutes opérations qui seraient utiles à l'accomplissement de son objet.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mil quatre. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

|  |               |
|--|---------------|
| - YALTHA HOLDING S.A., prénommée .....                       | 999 actions   |
| - FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., prénommée ..... | 1 action      |
| Total: .....   | 1.000 actions |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois. La première assemblée générale se tiendra en deux mille quatre.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- Euros).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Martin Jean-Luc demeurant à B-6780 Turpange, 41, rue Belle Vue.

- Madame Serra Michèle demeurant à B-6780 Turpange, 41, rue Belle Vue.

- FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) S.A., prénommée.

3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Martin Jean-Luc.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé au 27, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Dont acte, ait et passé à Mamer, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Gallo, A. Biel.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2003, vol. 888, fol. 54, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2003.

A. Biel.

(037051.3/203/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

**BRASSERIE LA CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 74.583.

L'an deux mille trois, le seize juin,

Les associés de la société à responsabilité limitée unipersonnelle BRASSERIE LA CHEMINEE, S.à r.l. RC B n° 74.583 - 35, Route de Kayl - L-3514 Dudelange ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Madame Maria de Fatima Fernandes Dos Reis, cuisinière demeurant à L-3487 Dudelange, 53 route de Hellange, Gérante Technique. La société est valablement engagée par la signature individuelle.

Monsieur Esteves Fernandes Do Couto Joao Alberto n'est plus gérant technique à compter du 15 juin 2003.

M. de Fatima Fernandes Dos Reis

*Gérante Technique*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036015.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.977.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 avril 2003 que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: Mr. H. Faber, Mr. J. van Crugten, Mr. P. Hermse et Mme C. Peuteman, jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Faber / C. Peuteman.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036083.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**COFinsa S.A., Société Anonyme,  
(anc. COFinsa HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés.....   | 367.911,99 EUR  |
| Perte de l'exercice ..... | - 36.244,63 EUR |
| Report à nouveau .....    | 331.667,36 EUR  |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036488.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**B.G.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en date du 30 juin 2003, réf. LSO-AF07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(036062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

---

**B.G.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.174.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires  
de la Société tenue en date du 23 mai 2003 à 11.30 heures au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs ainsi que le commissaire-aux-comptes en place pour une nouvelle période de six ans. Le nouveau mandat des administrateurs et du commissaire-aux-comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07069. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036058.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

---

**GENE 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 90.557.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 27 mai 2003*

Le siège social sera transféré du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

GENE 6, S.à r.l.

Signature

*La Gérance*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04992. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036521.3/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**GFG INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Résultats reportés .....  | - 2.168,20 EUR |
| Perte de l'exercice ..... | - 2.588,50 EUR |
| Report à nouveau .....    | - 4.756,70 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036506.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**PERFECT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.355.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 27 juin 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signature

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036079.3/695/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

**CSD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 55.830.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 mars 2003*

Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;

Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat au 31 décembre 2001;

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2001 est affecté de la manière suivante:

|   |               |
|---|---------------|
| - Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2001»: . . . | 47.500 LUF    |
| - Résultat reporté: . . . . .                       | 1.504.888 LUF |

Quitus est accordé aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Pour C.S.D. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036688.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**KERDOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 88.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau . . . . . - 27.291,08 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036523.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 88.464.

In the year two thousand and three, on the fourth of June.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 19th of July 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 1st of October 2002, number 1420.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 17th of December 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr Jeremy Newsum, chairman of the board of directors, residing in London.

The chairman appointed as secretary Mr Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers Mrs Sally Doyle-Linden, consultant, residing in London and Mr Benoît Prat-Stanford, company director, residing in Paris.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 28,500 Ordinary Shares, 16,000 Preference Shares and 19,500 Non-Voting Preference Shares, all Ordinary Shares, all Preference Shares and all Non-Voting Preference Shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- The convening notice of the meeting was, together with a proxy form, the unconsolidated and consolidated balance sheets, statements of profit and loss and the reports of the board of directors and auditors sent on 23rd Mai, 2003 to all shareholders registered in the share register as of such date. All of the shareholders represented acknowledge due receipt of the convening notice.

The convening notice was in addition published in the Luxemburger Wort on 24th Mai, 2003, a copy of which is also kept by the Company.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- to change the name of the Company from GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A. to GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. and to amend article 1 of the Company's articles of incorporation accordingly;

2.- to amend article 13 so as to read as follows:

**'Art. 13. Composition and procedures of Meeting of the Board of directors**

The Board of Directors will elect from among its members a chairman. When he is unable to assume his functions, he shall be replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company.

The Board of Directors shall convene upon call by the chairman, or by the eldest director, when the chairman is unable to assume his functions, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting unless otherwise provided for by the present Articles of Incorporation.

Resolutions of the Board of Directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.'

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions at 35,580 votes in favour and with 8,920 abstentions.

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company from GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A. to GROSVENOR INTERNATIONAL S.A.

Article one of the articles of incorporation now reads as follows:

**'Art. 1. Denomination**

There exists a société anonyme under the name of GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. (the 'Company').'

*Second resolution*

The meeting decides to amend article thirteen of the articles of incorporation as follows:

**'Art. 13. Composition and procedures of Meeting of the Board of directors**

The Board of Directors will elect from among its members a chairman. When he is unable to assume his functions, he shall be replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company.

The Board of Directors shall convene upon call by the chairman, or by the eldest director, when the chairman is unable to assume his functions, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting unless otherwise provided for by the present Articles of Incorporation.

Resolutions of the Board of Directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.'

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1420 du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeremy Newsum, président du conseil d'administration, domicilié à Londres.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pit Reckinger, maître en droit, domicilié à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Sally Doyle-Linden, consultante, domicilié à Londres et Monsieur Benoît Prat-Stanford, administrateur de société, domicilié à Paris.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 28.500 Actions Ordinaires, 16.000 Actions Privilégiées et des 19.500 Actions Privilégiées sans Droit de Vote, toutes les Actions Ordinaires, toutes les Actions Privilégiées et toutes

les Actions Privilégiées sans Droit de Vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la convocation à la présente assemblée a été, ensemble avec une procuration, les bilans et comptes de profits et pertes consolidés et non consolidés et les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, envoyée le 23 mai 2003 à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à cette date. Tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir reçu la convocation.

La convocation a par ailleurs été publiée au Luxemburger Wort le 24 mai 2003, dont une copie est conservée par la Société.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement du nom de la société de GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A. en GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. et modification de l'article premier des statuts de la Société.

2.- Modification de l'article 13 des statuts comme suit:

**'Art. 13. Composition et déroulement d'une réunion du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement d'assumer ses fonctions, il sera remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires suivant la constitution de la Société.

Le Conseil d'Administration sera convoqué sur demande du président ou par l'administrateur le plus âgé si le président est empêché et aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué sur demande de deux administrateurs.

Les membres du conseil d'administration recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration au moins 24 heures avant l'heure fixée pour une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique de chaque administrateur. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil d'administration, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Un administrateur peut assister et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre équipement de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si au moins trois administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration sera prise par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion, sauf disposition contraire des présents statuts.

Les résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents.'

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes avec 35.580 voix pour et 8.920 abstentions.

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A. en GROSVENOR INTERNATIONAL S.A.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

**'Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROSVENOR INTERNATIONAL S.A. (la ' Société ').'

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts comme suit:

**'Art. 13. Composition et déroulement d'une réunion du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement d'assumer ses fonctions, il sera remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires suivant la constitution de la Société.

Le Conseil d'Administration sera convoqué sur demande du président ou par l'administrateur le plus âgé si le président est empêché et aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué sur demande de deux administrateurs.

Les membres du conseil d'administration recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration au moins 24 heures avant l'heure fixée pour une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique de chaque administrateur. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil d'administration, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Un administrateur peut assister et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre équipement de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si au moins trois administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration sera prise par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion, sauf disposition contraire des présents statuts.

Les résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Newsum, P. Reckinger, S. Doyle, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 2003, vol. 424, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(036691.3/242/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

#### **F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.270.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2003 que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et aux auditeurs pour leur mandat respectif.

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: Mr. H. Baeten, Mr. C. den Engelsen, Mr. H. Faber, Mr. J. van Crugten et Mme C. Peuteman, jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003.

- l'assemblée renomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. comme auditeurs jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Faber / C. Peuteman.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036081.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

#### **EASTFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00549, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

|   |                |
|---|----------------|
| Résultats reportés . . . . .                  | 97.314,03 EUR  |
| Bénéfice de l'exercice . . . . .              | 22.903,65 EUR  |
| ./. Affectation à la réserve légale . . . . . | - 1.145,18 EUR |
| Report à nouveau . . . . .                    | 119.072,50 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036526.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

**DEMETER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 83.440.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003*

## 1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

## 2. Transfert du siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04879. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(036587.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**PYNCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.976.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés .....  | - 798.963,- LUF |
| Perte de l'exercice ..... | - 59.062,- LUF  |
| Report à nouveau .....    | - 858.025,- LUF |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036498.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---

**PYNCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.976.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés .....  | - 21.269,89 EUR |
| Perte de l'exercice ..... | - 3.267,67 EUR  |
| Report à nouveau .....    | - 24.537,56 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036504.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

---